

Siège - 7 Impasse du Jeu de Mail - ZAE Montplaisir
79220 Champdeniers
05.49.25.31.10 - contact-ch@qualyse.fr

Demandeur

Nom : SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST (6 274)
Commune : ECHIRE (79410)
N° SIRET : 25790185000079

Copie à :

-AGENCE REGIONALE DE SANTE 79
-SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST

SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST
BEAULIEU
SECO DISTRIBUTION
79410 ECHIRE

CSO-ARS79_Bloc laboratoire 1er jet - W1JET

Dossier : 260312022186 01
Recevabilité : Conforme
Température à réception : 4.8 °C

Motif du prélèvement : CP
Type de visite : AU
UGE : 0091 / SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST

Préleveur : AMELIE DEMAIL
Prélèvement réalisé sous accréditation : Oui
Site de Prélèvement : BECELEUF-CENTRE BOURG
Point de Prélèvement : Mairie - Robinet lavabo sanitaires
Latitude (WGS84, degrés décimaux) : 46.4710264
Latitude (Lambert 93) : 431 004.16

Informations dossier :

N° Ech. Laboratoire : 26HY-011444
Date de réception au laboratoire: 16/03/2026 12:05
Matrice : Eau traitée

Informations client :

PSV : 0790000196
Type d'eau : T
Installation : 000522 / CENTRE OUEST DISTRIBUTION

Informations prélèvement :

Méthode de prélèvement : FD T90-520
Date & heure de prélèvement : 16/03/2026 08:30
Commune : BECELEUF
Longitude (WGS84, degrés décimaux) : -0.5068752
Longitude (Lambert 93) : 6 602 756.62

Cofrac / Agrément	Paramètre	Site	Méthode	Date analyse	Résultat	Unité	Normes ou spécifications
Métaux							
A2	Cuivre (1er jet)	TU	NF EN ISO 17294-2	20/03/2026	0.38	mg/L	V <= 1
A2	Nickel (1er jet)	TU	NF EN ISO 17294-2	20/03/2026	4.2	µg/L	V <= 20
A2	Plomb (1er jet)	TU	NF EN ISO 17294-2	20/03/2026	2.3	µg/L	V <= 10

Liste des agréments

A2 = Agrément Ministère de la santé

Légende : ec : en cours / pfp: particules formant des plages / N.M. : Non mesuré / N/A : Non Analysé / ufc : unité formant colonie / NE : Nombre estimé / PG : Présence du germe / N' : résultat produit uniquement à partir de la dernière dilution ensemencée. Les résultats apparaissant en gras dépassent la limite de quantification (LQ), Les résultats apparaissant en rouge dépassent la norme ou spécification.
Origine des normes ou spécifications : Arrêté du 30 décembre 2022 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine